



INFORMATIONS THÉRAPEUTIQUES

---

# MON TRAITEMENT MORPHINIQUE

À DOMICILE



COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA DOULEUR • CLUD.  
COMMISSION DU MÉDICAMENT ET DES DISPOSITIFS MÉDICAUX STÉRILES • COMEDIMS

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance ..... / ..... / .....

## INTRODUCTION

*Lorsque je ressens une douleur, il est important de la soulager en utilisant des **outils antalgiques non médicamenteux** (respiration, distraction, relaxation...) et/ou médicamenteux.*

*Mon médecin m'a prescrit un traitement pour soulager la douleur à base de morphine ou d'un de ses dérivés, on parle de traitements morphiniques ou opiacés comme par exemple :*

- **Morphine** : Skenan<sup>®</sup>, Actiskenan<sup>®</sup>, Oramorph<sup>®</sup> ;
- **Oxycodone** : Oxycodone LP, Oxynormo<sup>®</sup>, Oxycontin<sup>®</sup>, Oxynorm<sup>®</sup>.

*Pris sur le long cours, ces traitements peuvent entraîner un phénomène de dépendance, c'est pourquoi il est important de **réévaluer** leur indication avec mon médecin régulièrement et d'**identifier** le moment propice pour les arrêter.*

## COMMENT PRENDRE MON TRAITEMENT À LIBÉRATION IMMÉDIATE ?

Je peux évaluer ma douleur avec cette échelle :



- Si ma douleur atteint **au moins 4, je prends** immédiatement mon traitement à libération immédiate, même si je viens de prendre mon traitement de fond.
- Si ma douleur atteint **2 ou 3, j'ai le choix** de prendre ce traitement ou pas.

Pour vous aider à gérer au mieux votre douleur, des techniques complémentaires peuvent s'associer. Parlez-en avec les professionnels médicaux et paramédicaux qui vous accompagnent.

## RÈGLES D'OR

- 1 Lors de l'arrêt de mon traitement, je diminue progressivement les doses avec un suivi médical.
- 2 Je modifie les doses avec mon médecin.
- 3 L'alcool est à consommer avec prudence et modération.
- 4 Si je souhaite prendre de l'automédication, j'en discute avec mon médecin ou mon pharmacien.
- 5 Mon traitement est personnel et ne doit pas être donné à d'autres personnes.
- 6 Je range mon traitement hors de portée des enfants.
- 7 Lorsque mon traitement est terminé, **je ramène mes médicaments à la pharmacie.**

## QUELS PEUVENT ÊTRE LES EFFETS INDÉSIRABLES ?

La morphine a des effets secondaires à prendre en compte. Voici quelques recommandations pour les diminuer.



### CONSTIPATION

Les morphiniques ralentissent le transit, c'est pourquoi mon médecin peut me prescrire un laxatif :

.....

En parallèle, je favorise une alimentation équilibrée et variée riche en eau, fibre, fruits et légumes. Je maintiens une activité physique dans la mesure du possible.



### NAUSÉES ET VOMISSEMENTS

Ils peuvent survenir lors des premiers jours du traitement.

Je peux manger plus léger (éviter friture, plats en sauce...) en privilégiant les plats peu odorants, et faire plusieurs petits repas dans la journée.

### FATIGUE

Au début du traitement, je peux ressentir un peu de somnolence. Celle-ci est passagère et s'atténue progressivement.

J'évite les activités demandant trop de concentration (la conduite est à discuter avec mon médecin).



J'informe mon entourage de ces conduites à tenir.

Si j'ai besoin de prendre plus de médicaments que prescrits ou si je ressens trop d'effets indésirables, je contacte mon médecin.

Si je suis trop somnolent ou si je ressens des difficultés à respirer, j'appelle, ou mon entourage appelle le **15** ou le **112**.



## JE PEUX AVOIR PLUSIEURS TRAITEMENTS MORPHINIQUES

### MÉDICAMENT À LIBÉRATION IMMÉDIATE (LI)

Peut se prendre toutes les ..... heures.

Maximum ..... fois par jour.



Traite la douleur lors d'un pic douloureux (un mouvement, un soin...)  
À prendre uniquement en cas de douleur.

### MÉDICAMENT À LIBÉRATION PROLONGÉE (LP)

Je prends mon traitement de façon systématique à

..... heures et ..... heures.



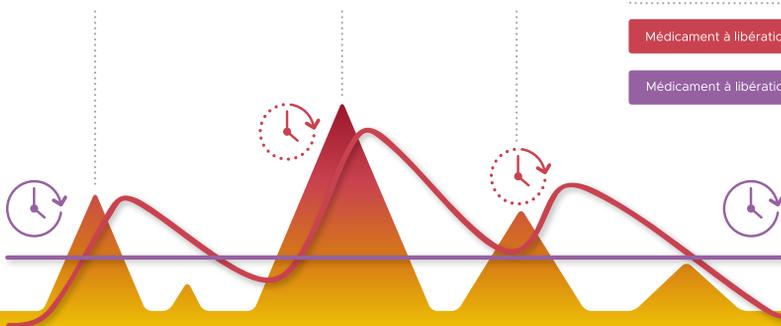
Traite la douleur de fond. Se prend à heure fixe, quelle que soit la douleur.

Lorsque j'ai une activité qui peut entraîner une douleur, j'anticipe et prends un antalgique 1h avant.

Pics douloureux

Médicament à libération immédiate

Médicament à libération prolongée





COMITÉ DE LUTTE CONTRE  
LA DOULEUR • CLUD

COMMISSION DU MÉDICAMENT ET DES DISPOSITIFS  
MÉDICAUX STÉRILES • COMEDIMS

---

HÔPITAL PONTCHAILLOU

2, rue Henri Le Guilloux • 35033 Rennes cedex 9

•  
Tél. 02 99 28 99 35